021-242100410-20200716-2020-07-16_024-DE

Date de télétransmission : 21/07/2020 Date de réception préfecture : 21/07/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



DM2020_07_16_024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 juillet 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 9 juillet 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 82

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 3

Membres présents :		
M. Dominique GRIMPRET	M. Marien LOVICHI	M. Jean DUBUET
M. Lionel SANCHEZ	Mme Nadjoua BELHADEF	M. Patrick CHAPUIS
M. Nicolas SCHOUTITH	M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Thierry FALCONNET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gaston FOUCHERES
Mme Brigitte POPARD	M. Antoine HOAREAU	M. José ALMEIDA
M. Patrick AUDARD	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Léo ACHAMBRE	M. Benoît BORDAT	Mme Valérie GRANDET
Mme Hana WALIDI-ALAOUI	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Guillaume RUET	M. Jean-Philippe MOREL	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Marie-Claire TERRIER	Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Catherine PAGEAUX
M. Samuel LONCHAMPT	M. Christophe BERTHIER	M. Didier RELOT
Mme Bénédicte PERSON-PICARD	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard HERRMANN	M. Georges MEZUI	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Laurence FAVIER	M. Remi DETANG
M. François REBSAMEN	M. Massar N'DIAYE	Mme Catherine GOZZI
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	M. Jean-François COURGEY	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-François DODET
M. Philippe LEMENCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Céline RABUT
Mme Kildine BATAILLE	M. Stéphane CHEVALIER	M. Frédéric GOULIER
M. Christophe AVENA	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Claire TOMASELLI	M. Bruno DAVID	M. Adrien GUENE
M. Denis HAMEAU	Mme Laurence GERBET	Mme Noëlle CAMBILLARD
Stéphanie VACHEROT	Mme Claire VUILLEMIN	M. Cyril GAUCHER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Olivier MULLER	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Jean-Patrick MASSON	M. Patrice CHATEAU	
Mme Christine MARTIN	Mme Laurence GOBET	
Membres absents:		
Mme Monique BAYARD	Mme Céline RENAUD pouvoir à M. Emmanuel BICHOT	
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE	

OBJET: Carte culture étudiante - Reconduction du dispositif pour l'année universitaire 2020-2021 – Avenants n°2 aux conventions cadre, d'application et de financement à conclure entre la Métropole, l'Université de Bourgogne, les communes et les différents partenaires

Par délibération du 24 juin 2004, la Communauté de l'agglomération dijonnaise avait décidé la mise en place du dispositif Carte culture. L'avenant n°1 à la convention 2016-2019 régissant le dispositif prenant fin le 31 août 2020, il est proposé de le prolonger d'une année supplémentaire.

Pour rappel, l'objectif de cette carte est de faciliter l'accès des étudiants aux évènements culturels en levant le frein financier. Ainsi, quelque soit le tarif pratiqué par les établissements, communes ou structures partenaires, la Carte culture permet la mise en place d'un tarif unique à 5,5 € (à l'exception du cinéma art et essai l'Eldorado et de l'association de promotion du court-métrage Plan 9 où ce tarif s'élève à 3,5 €). Ce dispositif fédère une trentaine de partenaires, dont les têtes de réseaux sur certaines esthétiques (Salle de Musiques Actuelles – SMAC La Vapeur, Théâtre lyrique d'intérêt national Opéra de Dijon, Centre Dramatique National – CDN Théâtre Dijon Bourgogne, Centre de développement Chorégraphique National – CDCN le Dancing, Cinéma art et essai l'Eldorado), ainsi que 9 communes de la métropole (Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire et Talant) signataires de l'avenant n°1 en 2019-2020. Une compensation financière est ensuite allouée aux structures culturelles afin de combler l'écart entre le tarif à 5,5 € et le tarif réduit habituellement pratiqué.

La saison culturelle 2019-2020 ayant été écourtée compte tenu des dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire, les ventes de cartes culture n'atteindront pas les 3 634 observées en 2018-2019. Au 29 février 2020, 2 801 cartes ont toutefois été vendues pour l'année universitaire 2019-2020, soit une très légère baisse par rapport à l'année 2018-2019 (2 912 cartes vendues au 28 février 2019).

Une campagne de communication *ad hoc* est également proposée. Le visuel de celle-ci est créé dans le cadre d'un concours par les étudiants de l'ENSA et fait l'objet d'un règlement annexé à la présente délibération. Celui-ci prévoit notamment la remise de prix par Dijon Métropole pour les trois premiers lauréats pour un montant total de 900 €.

Le prix d'achat de la Carte culture s'élève à $5 \in$. Elle est proposée dans une dizaine de points de vente ainsi que sur internet via le portail MyDijon.

La gestion de la régie de recettes et des compensations financières auprès des structures culturelles est assurée par Dijon Métropole. Le dispositif fait l'objet depuis 2004 du soutien financier de la Ville de Dijon et de l'Université de Bourgogne, respectivement à hauteur de 70 000 € et de 15 000 €. Il est proposé de solliciter de nouveau le soutien de ces partenaires pour les mêmes montants pour l'année universitaire 2020-2021.

Enfin, deux évolutions sont proposées dans le cadre de cet avenant n°2 pour l'année universitaire 2020-2021 :

- la prolongation exceptionnelle de la validité de la Carte culture 2019-2020 pour les bénéficiaires ayant acheté des billets, avant l'état d'urgence sanitaire, pour des évènements prévus au printemps 2020 reportés lors de la saison 2020-2021;
- la valorisation de l'offre culturelle gratuite en matière d'art contemporain, proposée sur le territoire de la métropole, sur les supports de communication du dispositif et ce, afin de faciliter l'accès des publics étudiants à une plus grande partie de l'offre culturelle locale, sans se limiter aux secteurs du spectacle vivant et du cinéma art et essai.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de prolonger le dispositif par avenant pour une durée d'un an en 2020-2021.

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE:

- de reconduire le dispositif général Carte culture étudiante 2020-2021 ;
- d'approuver le tarif tel que proposé;
- d'approuver le projet de règlement du concours pour la création du visuel, le principe de l'attribution de prix aux trois premiers lauréats et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- d'approuver les projets d'avenant n°2 aux conventions cadre, d'application et de financement, annexées au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN: POUR: 85 ABSTENTION: 0

CONTRE: 0 NE SE PRONONCE PAS: 0

DONT 3 PROCURATION(S)